

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 4 février 2021

Étaient présents: MM et Mmes BOSSART S, QUEVA A, ROGEZ S, MOYAERT D, TARTAR M, ABRIKOSSOFF M, BOULET JL, COSTEUR M, VANDERSTAPPEN C, MENNUTI J, KARELUS N, BOCQUET S, DUJARDIN V, DAMBRAIN C, GOMES J, LEMATTRE F, LECOCQ Y, WALLEZ A, QUEVA R, ETOURNAUD AS, BOULERT G, LEROUX T

INFORMATIONS DIVERSES

- **Diffusion de la séance du Conseil Municipal en direct :** Monsieur le Maire annonce à l'Assemblée que le Conseil Municipal sera retransmis, pour la première fois à Billy-Berclau sur internet. Il remercie les services municipaux qui ont permis que la population puisse assister à ce Conseil Municipal, malgré le couvre-feu
- **Semaine olympique et paralympique :** Monsieur Tartar rappelle que la commune organise avec les écoles la semaine Olympique et Paralympique, du 1^{er} au 6 février. Dans ce cadre, trois expositions ont été organisées, sur la santé, le fair-play olympique et la sportive Pernelle Macron. En parallèle, plusieurs athlètes de haut niveau étaient présents dans les écoles, une fresque a été réalisée par les enfants des écoles, des repas à thème ont été proposés au restaurant scolaire, ainsi que des activités sportives et handisport. Monsieur le Maire rappelle que ce type d'actions s'inscrit dans le cadre des labels « Terres de jeux 2024 » et « ville active et sportive ».
- **Jeunesse :**
 - o Madame Rogez annonce qu'un nouveau protocole sanitaire dans les écoles est appliqué à compter du 8 février. Il instaure une distance de deux mètres lors des repas et interdit le port des masques qui ne seraient pas de catégorie 1. Madame Rogez précise que ce protocole pourra être mis en œuvre, grâce à l'implication des équipes pédagogiques.
 - o Madame Rogez ajoute que le décret du 29 octobre 2020 interdit l'organisation d'accueils collectifs de mineurs avec hébergement. La Direction Départementale de la Cohésion Sociale a confirmé que ce décret engendre, de fait, l'annulation des séjours prévus pendant les vacances d'hiver. Les familles seront donc remboursées des sommes versées. Par ailleurs, il a été confirmé que les accueils de loisirs sans hébergement devraient avoir lieu normalement. Monsieur le Maire ajoute que cette annulation s'inscrit dans un contexte difficile, qui nécessite une adaptation au jour le jour des services.
 - o Madame Rogez annonce qu'un travail conjoint avec la CAF et la Communauté d'Agglomération est en cours afin d'élaborer une convention territoriale globale. Le but de cette démarche est de définir une vision globale sur l'agglomération et les axes d'intervention prioritaires. Plusieurs groupes de travail ont été formés, dans le but de définir un plan d'action, qui devrait être finalisé en décembre 2021.

Procurations et désignation des secrétaires :

Monsieur le Maire annonce que plusieurs conseillers municipaux ont donné une procuration :

- Monsieur Gilles Goudsmett à Monsieur BOSSART Steve
- Monsieur Didier GRUCHALA à Madame ROGEZ Séverine
- Madam TRINEL Sandrine à Monsieur QUEVA Alain
- Madame SION Annabelle à Madame ABRIKOSSOFF Maryline
- Madame ROUSSEL Caroline à Monsieur QUEVA Rémi

Monsieur le Maire propose que Madame Wallez et Monsieur Dambrain soient désignés secrétaires de séance. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Compte-rendu des décisions du Maire (rapporteur : Alain Queva)

Conformément aux dispositions des articles L 2122.22 et 23 du CGCT, Monsieur Queva rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire.

Ces décisions portent sur la gestion des cimetières, un avenant au contrat d'assurance, un contrat concernant la location des batteries et l'entretien des véhicules électriques, la formation d'un agent, la location d'un véhicule frigorifique, la prestation d'un groupe musical pour la parade de Noël et des prestations liées à la jeunesse, comme le contrat avec un transporteur, la société de restauration et l'annulation de spectacles dans les écoles.

FINANCES PUBLIQUES

2. Budget – Rapport d'Orientation Budgétaire (rapporteur : Alain Queva et Steve Bossart)

Monsieur le Maire rappelle que pour les communes de 3 500 habitants et plus, l'article L2312-1 du CGCT prévoit la tenue d'un débat au Conseil Municipal relatif aux orientations générales du budget et aux engagements pluriannuels envisagés. Depuis 2016, cette présentation fait l'objet d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) transmis aux organes de contrôle.

Monsieur Queva revient sur l'année 2020. Il rappelle qu'elle a été fortement impactée, y compris au niveau financier par la crise sanitaire, ce qui en fait une année exceptionnelle, qui doit faire l'objet de beaucoup de prudence dans les enseignements que l'on en tire ;

Il souligne les effets d'une gestion rigoureuse qui ont permis de baisser les dépenses de fonctionnement de 6% par rapport à 2019, soit une économie globale de 428 793€. Dans le détail, cette baisse concerne :

- Les charges générales : -3,98%
- La masse salariale : -2,34%
- Les charges de gestion : -17%, dont la baisse s'explique par la diminution de la subvention au CCAS, afin d'en apurer les excédents, et aux associations, compte-tenu de leur très faible activité en 2020.

Monsieur Queva rappelle que la Commune a dû encore payé en 2020, la contribution au redressement des finances publiques et le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU, ainsi que le paiement des intérêts d'emprunt.

Concernant les recettes de fonctionnement, celles-ci sont restées stables, bien que fortement modifiées dans leurs différentes composantes. Ainsi, les produits des services ont baissé de 25%, les recettes fiscales ont augmenté de 113 000€. Monsieur Queva précise que cette hausse n'est pas due à une augmentation des taux d'imposition, mais à de nouvelles constructions sur la commune et sur le parc des industries Artois-Flandres. Il précise également que l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération est restée stable à 3,1 Millions d'Euros. Au niveau de l'investissement, on constate sur l'année 2020, une augmentation de +4,6% par rapport à 2019. Les principales dépenses sont :

- Les travaux d'optimisation de la défense incendie
- La mise en place d'un système de vidéoprotection
- L'entretien des infrastructures communales : isolation du bâtiment des services techniques

- et l'ACBB, la poursuite du passage aux leds de l'éclairage public.
- L'achat de véhicules, dont deux électriques
 - L'achèvement d'un local associative
 - Le changement du mobilier du centre culturel.

Concernant les recettes d'investissement, elles sont constituées, du FCTVA, de la taxe d'aménagement, de subventions et surtout d'excédents de fonctionnement pour un montant de 600 000€.

En synthèse, Monsieur Queva rappelle que cette année particulière laisse apparaître :

- Des économies importantes sur le fonctionnement
- Un niveau d'investissement totalement autofinancé
- L'absence d'augmentation des impôts.

Monsieur le Maire présente les orientations budgétaires pour l'année 2021. Il rappelle qu'elles ont fait l'objet de discussions dans les commissions et avec les services communaux et s'inscrivent dans un contexte incertain. En effet, à ce stade, la pandémie n'est pas maîtrisée et il est probable que les restrictions d'activités durent encore plusieurs mois et que ses effets économiques et sociaux soient durables et importants. D'autre part, le budget communal sera impacté par l'évolution du parc des industries Artois Flandres et notamment l'implantation de l'entreprise ACC, qui pourrait à court terme, engendrer une perte de recettes, compte-tenu des déconstructions de bâtiments. Les effets à moyen terme sont à ce jour difficiles à évaluer.

Néanmoins, il est déjà acté que la commune sera de nouveau soumise à une contribution de redressement du déficit des comptes publics (environ 70 000€). D'autre part, l'État a également annoncé qu'il compenserait l'ensemble des exonérations fiscales qu'il a mises en œuvre.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose que le budget 2021 soit construit sur une hypothèse prudente qui prévoit des dépenses de fonctionnement d'un montant globale de 7,2M€ et des recettes de 8,2M€. Cela permettrait de dégager une capacité d'autofinancement d'un million d'euros pour financer les projets d'investissement.

Les projets qui devraient être inscrits à la section d'investissement concernent l'ensemble des services et délégations : le patrimoine (rénovation des vitraux de l'église, la sécurité (aménagement de la courbe rue du 11 novembre, entretien de la voirie : 90 000€), le cadre de vie (achat d'un terrain : 93 000€), la vie associative (rénovation de deux salles pour 400 000€), la jeunesse (aménagement du CMS pour 90 000€), la sécurité (aménagement de la rue Folliet : 40 000€) ou encore le sport.

Monsieur le Maire ajoute qu'aucun véhicule ne sera acheté en 2021. Ainsi, le montant total des projets devrait être de 700 000€, auxquels il faut ajouter le remboursement du capital emprunté (805 000€).

Au final, le budget 2021 devrait être de 9,7 Millions €.

Concernant les emprunts, Monsieur le Maire rappelle que leur remboursement représente 12,2% du budget et cite l'article de la Voix du Nord.

Au final, Monsieur le Maire rappelle que ce rapport d'orientations budgétaires est le fruit d'un travail des commissions et des services, qu'il remercie pour leur implication.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et vote à l'unanimité le Rapport d'Orientations Budgétaires

3. Autorisation de dépenses d'investissement 2021 (rapporteur : Alain Queva)

Monsieur Queva rappelle que l'article L. 1612-1 du CGCT dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 1er janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, le Maire peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire, dès le 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant et l'affectation des crédits correspondants est la suivante :

Article comptable	Nature de l'imputation comptable	Montant en euros
2031-020	Frais d'études	1 000
2033-020	Frais d'insertion	2 000
2051-020	Logiciels	3 000
2116-026	Cimetières	2 000
2118-824	Autres terrains	2 000
2121-823	Plantations	3 000
2128-824	Autres agencements et aménagements de terrains	10 000
21312-212	Entretien bâtiments scolaires	5 000
21318-020	Autres bâtiments publics	30 000
2151-810	Entretien de voiries	20 000
2152-810	Installation de voirie, signalétique	30 000
21534-814	Réseaux d'électrification	5 000
21538-810	Autres réseaux	5 000
2158-810	Autres matériels	1 000
21578-810	Matériel et outillages techniques	5 000
2181-020	Installations générales, agencements et aménagements divers	3 000
2183-020	Matériel informatique	10 000
2184-020	Mobilier	5 000
2188-020	Autres immobilisations corporelles	10 000
2313-020- op 83	Réhabilitation de deux salles associatives	50 000

2315-822-op 85	Travaux création de chicanes et écluses rue du Lt FOLLINET	30 000
2313-020-op 86	Travaux d'aménagement du Centre Médico-Social	30 000

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2021.

le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les ouvertures de crédits proposées

4. Subvention achat de composteurs (rapporteur : Tanguy Leroux)

Monsieur Leroux rappelle que la Commune s'est engagée, il y a plusieurs années, dans un plan d'action de développement du compostage. Soucieuse d'inscrire pleinement son action dans la transition énergétique, il annonce que le Conseil Municipal souhaite donner un nouveau souffle à ce projet.

En effet, dans le cadre du tri et de la réduction des déchets, le compostage est une alternative permettant également de produire un compost utile dans le jardin. Afin de développer cette pratique sur la commune et réduire le volume de déchets ménagers collectés il est proposé au Conseil Municipal de mettre en place une incitation au compostage par le versement d'une subvention à l'achat d'un composteur par tout Billy-Berclausien qui en fera la demande.

Il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer une subvention, pour l'achat d'un composteur auprès de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane de

10 € pour un composteur de 300 l (prix CABBALR 17 €)
20 € pour un composteur de 600 l (prix CABBALR 30 €)

Pour cette action, il est prévu un budget de 1000€. En outre, la Municipalité aidera les foyers intéressés en leur proposant de prendre en charge le transport des composteurs achetés. De même, la Municipalité a décidé de développer la pratique du compostage collectif, par la confection de composteur avec les jeunes du CAJ et du matériel entièrement récupéré. Enfin, il est prévu de former trois guides composteurs.

Toutes ces actions feront l'objet d'une communication, notamment dans l'Echo de Billy-Berclau, en mars 2021.

Le Conseil Municipal Adopte à l'unanimité l'aide à l'achat de composteurs

5. Attributions de Subventions(rapporteur : Dorothée Moyaert)

Madame Moyaert propose au Conseil Municipal d'attribuer les subvention suivantes :

- Association CREAMSTYL : 426 €.

Madame Rogez annonce qu'un projet intitulé « Collégiens à la ferme » a été proposé par la direction du collège St Exupéry de Douvrin. Il se veut une démarche innovante pour une classe de sixième dite "sans notes" et dans laquelle sont inscrits des élèves de la commune. Ce projet, financé en partie par le Département nécessite la recherche de partenaires permettant de concrétiser ce projet notamment dans le financement des transports (5 trajets à la ferme de LIÉVIN). Madame la principale du collège de DOUVRIN sollicite une aide financière auprès des trois communes du secteur (Douvrin, Hulluch et Billy-Berclau) de 500 euros de façon à pouvoir concrétiser ce projet. Le Conseil Municipal est invité à délibérer concernant cette demande

d'aide financière.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les subventions proposées

6. Aménagement du Centre Médico-Social demande de subventions (rapporteur : Séverine Rogez)

Madame Rogez rappelle que dans le cadre du projet de développement des activités du CAJ et de la mise en œuvre d'un projet éducatif global regroupant différents services autour de la déclinaison des grands objectifs pédagogiques, la Municipalité a décidé d'aménager le Centre Médico-Social pour y accueillir le pôle jeunesse, composé des services enfance-vie scolarité, jeunesse-citoyenneté, restauration scolaire et le service des sports et de la vie associative. L'autre partie du bâtiment sera dédiée à l'accueil des jeunes.

L'aménagement du local devrait s'élever à 70 000€ HT et l'équipement à 5 000€.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une aide de la CAF au titre de l'aide à l'investissement

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la recherche de subvention.

7. Adhésion de la commune à la Ligue de l'Enseignement (rapporteur : Séverine Rogez)

Madame Rogez explique, que forte de ses 30 000 associations à travers le monde, de ses 1,6 million d'adhérents et de ses 102 fédérations départementales, la Ligue de l'Enseignement est aujourd'hui la première coordination associative française.

L'affiliation est ouverte à tous les types de groupements : associations, collectivités territoriales, comités d'entreprises, foyers socio-éducatifs, établissements scolaires... Elle prend en compte à la fois la personne morale et les adhérents.

Le Conseil Municipal est invité à décider de l'adhésion de la commune à la Ligue d'Enseignement et d'autoriser Monsieur le Maire à la signature de la convention correspondante.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'adhésion de la commune à la Ligue de l'enseignement.

FONCTION PUBLIQUE

8. Modification du temps de travail – poste (rapporteur : Steve Bossart)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a voté le 16 février 2015 la création d'un emploi permanent pouvant être occupé par un agent contractuel, dans le cadre des dérogations prévues par l'article 3-3 de la Loi n°84-43 du 26 janvier 1984.

Ce poste étant chargé de superviser la gestion des réseaux informatiques, il n'existe en effet, pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer ces fonctions et aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions prévues par la loi.

La loi précise que les agents recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans, pouvant être reconduit par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si à l'issue de cette durée, le contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Compte-tenu des objectifs de la Commune d'engager au cours du mandat une transition numérique, les obligations liées à la dématérialisation et les nouveaux enjeux sociaux liés au développement des usages numériques des usagers, il est proposé d'augmenter la durée de travail de cet agent à 35 heures par semaine et de reconduire ce contrat pour une durée indéterminée, dans la mesure où celui-ci a été reconduit par délibération du Conseil Municipal du

15 février 2018.

Monsieur le Maire rappelle que la quasi-totalité des agents qui le peuvent pratiquent le télétravail, ce qui engendre un surcroît d'activités pour le service informatique, qu'il remercie pour sa réactivité et sa grande expertise.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la modification de poste

9. Ouverture de postes –Modification du tableau des effectifs (rapporteur : Steve Bossart)

Afin de permettre l'évolution de carrière d'agents, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir au tableau des effectifs, à compter du 1er mars les postes suivants :

- 1 poste de Rédacteur Principal 2^{ème} classe à temps plein
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps plein.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'ouverture de ces postes, qui, précise Monsieur Le Maire, ne correspond pas à des embauches, mais à des évolutions de carrière d'agents déjà en poste.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la création de postes proposée.

10. Accueil de loisirs et classe découverte - Ouverture de poste de direction et d'animateurs (rapporteur : Véronique Dujardin)

Madame Dujardin rappelle qu'afin d'assurer la direction des centres primaires et maternelles durant les vacances d'hiver et de printemps 2021, il était prévu de faire appel aux agents diplômés du service Jeunesse. Il s'avère nécessaire de prévoir l'ouverture pour les vacances d'hiver et de printemps 2021 des postes suivants :

- 1 directeur de centre
- 1 directeur adjoint de centre.

La municipalité a décidé de l'organisation d'une classe découverte qui se déroulera du 29 mars au 2 avril 2021 à ASNELLES. Afin d'assurer l'encadrement des enfants durant ce séjour, il est nécessaire de procéder au recrutement de 4 animateurs.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser l'ouverture des postes d'agent non titulaires suivants :

- 1 directeur de centre
- 1 directeur adjoint de centre.
- 4 animateurs.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la création de poste proposée.

DOMAINE ET PATRIMOINE

12. Achat d'une licence 4 (rapporteur : Alain Queva)

Monsieur Queva expose au Conseil Municipal que suite à la fermeture du Café des Sports rue du Général de Gaulle la licence 4 permettant l'exploitation d'un débit de boisson peut faire l'objet d'une revente, d'un transfert ou devenir caduque si elle n'est pas exploitée pendant une période de plus de 5 ans.

Le local a été cédé et va être aménagé en restaurant. L'ancienne gérante, ne trouvant pas de repreneur à son activité de bar, a proposé à la commune le rachat de la licence 4. La municipalité souhaite préserver le tissu économique de la commune et permettre le maintien d'activités commerciales pour un village attractif et dynamique.

L'exploitation d'une licence 4 doit être déclarée par une personne physique titulaire d'un permis d'exploitation.

Il est proposé au Conseil Municipal

- d'acquérir la licence IV détenue par Madame BOURGEOIS selon le prix de 5 000€.
- Autoriser Monsieur le Maire à la signature de l'acte notarial et de tout document afférent à cette procédure.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'achat de la licence 4.

CULTURE

13. Gratuité du théâtre (rapporteur : Dorothee Moyaert)

Madame Moyaert rappelle que suite aux différentes périodes de confinement, le fonctionnement du théâtre a été perturbé. Afin de compenser les nombreuses annulations de séance cette année, il est proposé de rendre gratuit l'inscription au théâtre pour l'année 2020/2021.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la gratuité du théâtre pour la saison 2020/2021.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la gratuité du théâtre pour l'année 2021.

ENVIRONNEMENT

14. Cession du droit de valorisation des certificats d'économie d'énergie avenant à la convention

Monsieur Bocquet rappelle que par délibération n°2019.06.20.14 du 20 juin 2019, le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à signer avec SONERGIA une convention de cession du droit de valorisation des certificats d'économie d'énergie. Ce dispositif a pour objectif de valoriser et monétiser sur les marchés internationaux les Kw/h économisés lorsque la commune engage des travaux d'amélioration des performances énergétiques sur les bâtiments de son patrimoine.

La convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2020. Il est proposé de prolonger la durée jusqu'au 31 décembre 2021 et de déterminer des nouvelles conditions financières.

Un avenant modificatif à cette convention doit donc être signé avec SONERGIA.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter l'avenant n°1 à la convention de cession du droit

de valorisation des certificats d'économie d'énergie et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant et tout autre document découlant de la délibération.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'avenant proposé et autorise le Maire à la signature de la convention correspondante.

Aménagement du territoire

15. Création d'une agence postale

Monsieur le Maire explique que La Poste a souhaité proposer aux communes la gestion d'agences postales communales offrant les prestations postales courantes, conformément aux dispositions prévues par la loi du 4 février 1995 « d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire » modifiée, autorisant la mise en commun de moyens entre les établissements publics et les collectivités territoriales pour garantir la proximité des services publics sur le territoire.

Si les conditions d'un partenariat équilibré sont réunies, la commune et La Poste définissent ensemble au plan local les modalités d'organisation d'une agence postale communale. Cette agence devient l'un des points de contact du réseau de La Poste géré par un bureau d'attache, au sein d'un territoire offrant toute la gamme des services de La Poste.

Afin de pérenniser et développer l'offre et l'accessibilité des services postaux sur la commune il est proposé au Conseil Municipal l'ouverture d'une agence postale communale.

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider de l'ouverture d'une agence postale,
- autoriser Monsieur le Maire à la signature de la convention correspondante avec la POSTE ainsi que tout document afférent à cette délibération.

Monsieur le Maire explique que la Commune souhaite développer la présence de la Poste sur Billy-Berclau, et que la formule de l'agence communale postale serait pour cela un dispositif adapté. Il annonce que si le Conseil Municipal valide la démarche un groupe de travail réunissant des élus et des habitants réfléchira à la mise en œuvre de ce projet.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de la création d'une agence postale communale.

13. Renouvellement du fond documentaire

Madame Moyaert annonce que dans le cadre du renouvellement du fond documentaire, une subvention plafonnée à 30 % des dépenses engagées peut être allouée par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

le Conseil Municipal est invité à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la recherche de subvention pour le renouvellement du fond documentaire.